

## **Lexique :**

**Inscriptions annulées** : les annulations se font en début d'année universitaire. Ces étudiants n'apparaissent ni dans les effectifs, ni sur les listes des inscrits.

**Démissions** : les étudiants ont transmis une lettre/un mail de démission à l'IUT. Ces étudiants continuent d'apparaître dans les effectifs et sur les listes des inscrits.

**Abandons** : les étudiants n'ont pas transmis de lettre/mail de démission à l'IUT et ne sont pas/plus présents en cours (informations obtenues lors des jurys). Ces étudiants continuent d'apparaître dans les effectifs et sur les listes des inscrits.

**Candidatures confirmées** : 'total des vœux confirmés' dans Parcoursup / 'statut du dossier complet' dans E-candidat

**Admissions** : 'candidats classés' dans Parcoursup / 'avis favorables' dans E-candidat

**Candidatures sur liste d'attente** : elles correspondent au nombre d'admissions 'moins' nombre de places dans Parcoursup

**Candidatures refusées** : 'NC (non classés)' dans Parcoursup / 'décisions défavorables' dans E-candidat

